

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, 3 février 2020 de l'an deux mille vingt (3/02/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal.**

**SONT PRÉSENTS**

MM. les conseillers

Urbain Bérubé  
Réginald Lizotte  
Claude Vaillancourt  
Chantal Leclerc  
Mylaine Bégin  
Suzanne Vinet

Mmes les conseillères

**EST ABSENT**

M. le maire

Pierre Dugré

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Mélissa Levasseur

**CONSTATATION DU QUORUM** sous la présidence du maire-suppléant, monsieur Réginald Lizotte. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire-suppléant, monsieur Réginald Lizotte ouvre la séance à 19h33 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2020.02.019**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.**

**2020-02.020**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

**2020-02.021**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'approuver** la liste suggérée des paiements automatique au 3 février 2020 par chèque pour un montant de **8,579.08 \$**. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4068 à 4076**.

<b>PRÉLÈVEMENTS – FOURNISSEURS – ACCÈSD DESJARDINS</b>				
<b>Fournisseur</b>	<b>Détail</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Payé</b>	<b>Montant</b>
Bell	TV Satellite janvier 2020	Oui	Oui	58.59\$
Bouffard Sanitaire	Compensation déc.	Oui	Oui	155.39\$
Hydro Québec	Électricité Édifice	Oui	Oui	329.54\$
	Électricité Garage	Oui	Oui	895.48\$
ARC	Retenu à la source de janvier 2020	Oui	Oui	2,537.65\$

Telus Québec	Téléphonie	Oui	Non	321.33\$
Visa	Articles Poste Canada	Oui	Oui	420.03\$

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 3 février 2020, pour un montant de **4,718.01\$**.

<b>PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES</b>				
<b>Fournisseur</b>	<b>Détail</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Payé</b>	<b>Montant</b>
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	28.74\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	34.50\$
	Frais de service Coffre de sécurité	Oui	Oui	45.99\$
Revenu Québec	TPS/TVQ Oct/Nov/Dec. 2019	Oui	Oui	715.97\$
Visa Desjardins	Marge de crédit	Oui	Oui	17.00\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **857.20 \$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

<b>SALAIRES NETS</b>			
<b>Détail</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Payé</b>	<b>Montant</b>
16 janvier 2020	Oui	Oui	5,142.42\$
30 janvier 2020	Oui	Oui	5,142.42\$

D'approuver les salaires nets payés du mois de janvier 2020 d'un montant de **10,284.84 \$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **24,439.13 \$**.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

*Je soussignée Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

**2020-02.022**

#### **CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ.**

**CONSIDÉRANT QU'IL** reste 5 contribuables endettés envers la Municipalité pour les taxes 2019, donc 3 contribuables avec aucune entente de paiement valide ;

**CONSIDÉRANT QU'il a 2** contribuables avec une entente de paiement totalisent une somme due de 1,954.82 \$ en date du 3 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE les 3** contribuables sans entente de paiement totalisent une somme due de 1,538.46 \$ en date du 3 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur la fiscalité municipale, le droit de recouvrer un montant visé à la présente section (paiement et remboursement des taxes) se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité de ce montant, soit à partir de la date du dernier versement de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces contribuables doivent seulement une année de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte la présente résolution qui sera déposée au dossier des 5 contribuables.

**2020-02.023**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS ET NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC. – AUTORISATION – SIGNATAIRE POUR LA SIGNATURE.**

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités et nouveau fonds chantier Canada-Québec.

Cette nouvelle résolution, annule la résolution numéro 2019-08-205.

**2020-02.025**

**AUTORISATION – SIGNATAIRES - EMPRUNT TEMPORAIRE EN LIEN AVEC LA TECQ 2014-2018 – POUR UN MONTANT DE 105, 426\$ - DESJARDINS ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière tranche de 105, 426\$ est retenu, puisqu'en date du 3 février 2020, la reddition de compte, fait par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, n'est pas terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** les derniers travaux en lien avec la TECQ 2014-2018 sont finalisés et payés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur à signer le contrat du prêt de 105, 426\$, le tout étant temporaire, puisque le montant retenus de la TECQ 2014-2018 sera déposé d'ici la fin mars 2020.

**2020-02.026**

**EMPRUNT POUR UNE MARGE DE CRÉDIT AVEC DESJARDINS ENTREPRISES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, à signer tout document au nom de la Municipalité, pour la nouvelle marge de crédit de 100,000.00\$ sans frais.

D'autoriser par le fait même, la fermeture de la marge de crédit de 50,000.00\$ avec Visa Desjardins au coût de 17.00\$ par mois.

**2020-02.027**

**ADOPTION DU LE PLAN DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINTE-PAULE ET LES REGLEMENTS RÉVISÉS D'URBANISME 383-19, 384-19, 385-19, 386-19, 387-19, 389-19 ET 390-19**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Paule a adopté par le règlement 265-04, conformément au chapitre III du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), un plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté de la même façon les règlements d'urbanisme 94-88 concernant le zonage, 95-88 concernant le lotissement, 96-88 concernant la construction et 275-05 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 110.3.1 de ladite Loi, la Municipalité peut réviser son plan d'urbanisme tous les cinq ans ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite en outre, que son plan et ses règlements d'urbanisme reflètent à la fois, l'évolution du contexte particulier de Sainte-Paule, et les changements dans les attentes et préoccupations des résidents de son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Paule a fait le choix de nommer son document de planification « Plan directeur de l'aménagement du territoire » plutôt que « Plan d'urbanisme » ;

**ATTENDU QUE** ce nom reflète mieux l'héritage des Pauléennes et Pauléens qui ont, depuis les balbutiements de Val-Joubert jusqu'à la prise en charge locale de la forêt en passant par les Opérations Dignité, joué d'audace et de débrouillardise afin de faire reconnaître les modes de vie forestiers et ruraux ;

**ATTENDU QU'**il reflète d'autant plus la réalité des Pauléennes et Pauléens contemporains qui ont fait le choix de s'établir dans un environnement champêtre, empreint de quiétude, au rythme des lacs et de la forêt ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 383-19 a été dûment donné par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2019 et proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 110.10.1 de ladite Loi, la Municipalité peut remplacer ses règlements zonage et de lotissement par des règlements révisés, pour autant qu'elle les adopte le jour où elle adopte celui qui révisé le plan ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 384-19 a été dûment donné par la conseillère, madame Chantal Leclerc, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 385-19 a été dûment donné par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 386-19 a été dûment donné par la conseillère, madame Mylaine Bégin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 387-19 a été dûment donné par la conseillère, madame Chantal Leclerc, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 389-19 a été dûment donné par la conseillère, madame Chantal Leclerc, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 390-19 a été dûment donné par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 et proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, d'adopter à cette même séance, le projet de règlement ;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéro 383-19 à 388-19 a été dûment tenu le 5 novembre 2019 à 17h00 ;

**ATTENDU QU'**un recours auprès de la Commission municipale quant à la conformité des règlements 384-19 et 385-19 au règlement 383-19 sera possible ;

**ATTENDU QUE** les règlements 384-19 et 385-19 devront faire l'objet d'une approbation des personnes habiles à voter, un avis public devra être publié le 5 mars 2020, pour une ouverture de registre le 10 mars 2020 de 9h00 à 19h00 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le plan et les règlements révisés d'urbanisme 383-19, 384-19, 385-19, 386-19, 387-19, 389-19 et 390-19 soient adoptés.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution et des règlements susdits soit transmise à la MRC de La Matanie.

**QUE** les règlements susdits soient déposés dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule.

2020-02.028

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMERO 388-19**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement numéro 388-19 a été remis à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 388-19 a été dûment donné par la conseillère, madame Suzanne Vinet, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet a été adopté par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2019;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéro 383-19 à 388-19 a été dûment tenu le 5 novembre 2019 à 17h00 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le second projet de règlement sur les usages conditionnels 388-19.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution et des règlements susdits soit transmise à la MRC de La Matanie.

**2020-02.029**

**DOSSIER – MATRICULE NUMERO 9890-36-0048 – AVIS DE COURTOISIE – CONSTATATION DE PLUSIEURS INFRACTIONS**

**CONSIDÉRANT** la visite d'inspection effectuée par l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, le 7 octobre 2019 à la demande de Municipalité de Sainte-Paule, suite à l'envoi d'avis de courtoisie au mois de juin 2019, plusieurs infractions ont été constaté sur la propriété portant le matricule # 9890-36-0048 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** mandater l'inspecteur en bâtiment à titré à la Municipalité de Sainte-Paule, monsieur Yvan Lajoie, afin d'informer les propriétaires avec un avis de courtoisie des infractions constaté lors de sa visite à l'automne 2019 et des corrections à apporter afin de régulariser le dossier.

**2020-02.030**

**DOSSIER – MATRICULE NUMERO 9888-38-2611 – AVIS DE COURTOISIE – CONSTATATION DE PLUSIEURS INFRACTIONS**

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier, en lien avec la présence de roulottes de villégiature, effectuée par l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, le 5 décembre 2019, à la demande de Municipalité de Sainte-Paule, quelques infractions ont été constaté sur la propriété portant le matricule # 9888-38-2611 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** mandater un inspecteur en bâtiment pour la Municipalité de Sainte-Paule, à la MRC de La Matanie, afin d'informer le propriétaire avec un avis de courtoisie des infractions constaté lors de trois visites entre 2017 et 2018 et des corrections à apporter afin de régulariser le dossier.

**2020-02.031**

**DOSSIER – MATRICULE NUMERO 9889-88-0602 – CONTINUATION DES ETAPES AFIN DE REGULARISER LA PROPRIETE**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété portant le matricule # 9889-88-0602, l'installation septique n'est toujours pas raccordée, suite à plusieurs rappels de la Municipalité et par l'inspecteur en bâtiments soient par téléphone ou par courrier ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a déjà un avis d'infraction actif dans ce dossier, mais il n'a toujours pas de développement de la part du propriétaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**informer l'inspecteur en bâtiment pour la Municipalité de Sainte-Paule, à la MRC de La Matanie, Monsieur Yvan Lajoie, de passer à l'étape suivante dans ce dossier afin que le propriétaire le régularise dans un délai respectable.

**2020-02.032**

**DOSSIER – MATRICULE NUMERO 9890-85-8313 – CONTINUATION DES ETAPES AFIN DE REGULARISER LA PROPRIETE**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété portant le matricule # 9890-85-8313, n'a toujours pas d'attestation de conformité, suivant la délivrance du permis d'installation septique en 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer l'inspecteur en bâtiment pour la Municipalité de Sainte-Paule, à la MRC de La Matanie, Monsieur Yvan Lajoie, de passer à l'étape suivante dans ce dossier afin que le propriétaire le régularise dans un délai respectable.

**2020-02.033**

**MANDAT A LA MRC DE LA MATANIE – ÉMISSION DE CONSTAT D'INFRACTION POUR LA MUNICIPALITE DE SAINTE-PAULE**

A la demande de la directrice générale, ce dossier est remis à une prochaine séance, par manquant d'information.

**2020-02.034**

**DEROGATION MINEURE # 2019-40003**

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De remettre le dossier de la dérogation mineure # 2019-40003 à la prochaine séance du conseil municipal, puisque le CCU n'avait pas le quorum pour prendre une décision.

**2020-02.035**

**DEROGATION MINEURE # 2019-40004**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De remettre le dossier de la dérogation mineure # 2019-40004 à la prochaine séance du conseil municipal, puisque le CCU n'avait pas le quorum pour prendre une décision.

**2020-02.036**

**ADDENDA A L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la signature de l'addenda à l'entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, afin d'y ajouter l'application des règlements adoptés en vertu des articles 66 à 68 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q., chapitre C-47.1) qui encadrent l'aménagement des entrées charretières et des ponceaux dans les emprises municipales de voie publique.

D'autoriser le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur à signer le 1<sup>er</sup> addenda à l'Entente de fourniture des services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels avec la MRC de La Matanie.

**2020-02.037**

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU LAMPADAIRE.**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches afin d'obtenir les coûts pour l'installation d'un lampadaire au 402, ch. Lac-du-Portage Ouest, suite à une demande des résidents, ainsi près de la propriété du 223, ch. de la Coulée-Carrier.

**2020-02.038**

**ACHAT – INSTALLATION – FORMATION – DEFIBRILLATEUR A L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser l'achat et l'installation d'un défibrillateur à l'Édifice Municipal pour un coût de 2,274.39\$ taxes incluses auprès du fournisseur Défi. Premiers Secours Inc.

D'autoriser une formation pour un montant de 500\$ avant taxes, pour l'utilisation du défibrillateur.

**2020-02.039**

**ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GENERATRICE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

A la demande de la directrice générale, le dossier est remis à une prochaine séance, puisque la discussion concernant les prix n'a pas eu lieu.

**2020-02.040**

**AJOUT D'UN MEMBRE AU COMITE FA/MADA**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'**ajouter madame Lyne Tremblay comme nouveau membre au comité de la Politique Famille / Aînée de la Municipalité de Sainte-Paule

**2020.02.041**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE** lever la séance à 20h17.

\_\_\_\_\_  
**Je Réginald Lizotte, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
Mélicca Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\_\_\_\_\_  
Réginald Lizotte  
Maire suppléant